



A l'extrême-gauche, le Maire Mokhtar Andriantomanga élu sous les couleurs du MAPAR
Photo fournie

A force de tirer le diable par la queue, tout finit par se retourner contre soi. Ainsi, suite à la seconde tentative de destitution du Maire Mokhtar Andriantomanga, perpétrée par le Conseil municipal de la Commune Urbaine de Mahajanga, le 15 mai 2018 ([la première tentative ayant eu lieu le 13 avril 2018](#)), ledit Conseil a décidé de dissoudre le bureau permanent. Ce qui, par synergie, a signifié la destitution pure et simple du Président de l'actuel conseil.



Ainsi, après l'élection qui a eu lieu le jour même, ci-après la composition du nouveau bureau permanent du Conseil municipal de la Commune urbaine de Mahajanga :

Président : **Ramandratosoa Jean Yves José** (TIM)

Vice Président : **Solomora Sylvain Pascal** (TGV - MAPAR)

Rapporteur 1: **Rakotomalala Georgial** (TGV -MAPAR)

Rapporteur 2 : **Ralinoro Justine** (TGV -MAPAR)

Jeannot Ramambazafy